Siège départemental,

11 avenue Edouard VII, 64000 Pau

☎: 06-85-34-15-07 **☎**: 07-79-67-61-56

INFOS 64

SCANNE MOI



Mail: snes64@bordeaux.snes.edu

Site internet: https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Pyrenees-Atlantiques-.html

Pau, le 17 janvier 2022

Actions et mobilisations

La journée de mobilisation historique du 13 janvier 2022 a permis de montrer la colère de toute une profession, des élèves et des parents d'élèves. Face à l'ampleur de cette journée, le gouvernement a été contraint de recevoir les organisations syndicales. Cependant, les annonces formulées par le Ministre, à la suite de plus de trois heures de réunion, sous la tutelle du premier ministre, ne sont pas suffisantes et aujourd'hui ne sont pas toutes traduites en actes. Aussi nous appelons à poursuivre la mobilisation, sous toutes ses formes, y compris par la grève le jeudi 20 janvier 2022.

Nos revendications essentielles:

- Assurer la protection sanitaire des personnels, des élèves et des familles;
- Reporter les épreuves de spécialité du BAC en juin, tout en conservant le programme adapté (seules parties à traiter pour mars) afin de ne pas ajouter de la confusion;
- créer tous les postes nécessaires pour assurer les remplacements;
- créer un collectif budgétaire pour permettre des recrutements massifs et réduire les effectifs dans les classes.

Rejoignons l'un des deux rassemblements organisés jeudi 20 janvier à 12h30 :

A PAU devant la DSDEN, Place d'Espagne A BAYONNE devant la sous-préfecture, allées Marines

Devant nos établissements, organisons un tractage avec les parents d'élèves mobilisés pour amplifier la mobilisation. Un préavis de grève intersyndical est déposé.

Faisons de la journée du 20 janvier un tremplin pour préparer la journée interprofessionnelle du jeudi 27 janvier pour améliorer notre pouvoir d'achat, nos salaires et nos conditions de travail.

Compte-rendu du CHSCT

Le CHSCT extraordinaire du jeudi 13 janvier convoqué par le DASEN s'est ouvert en son absence et les annonces faites à son arrivée, ont été en partie démenties par les annonces du premier ministre le soir même.

Concernant le 64, il reste des autotests de la précédente campagne du printemps 2021 : les chef.fe.s d'établissement doivent formuler des demandes.

Le DASEN dit que les personnels n'étaient pas demandeurs. La FSU répond qu'il fallait peut-être laisser le temps aux personnels de s'emparer de ces nouveaux procédés d'hygiène et de prévention. Et que ce n'est certainement pas aux membres du personnel de financer leurs autotests alors qu'ils ressentent les symptômes sur leur lieu de travail, ce qui se rajoute à l'auto financement des masques chirurgicaux "qui sont maintenant moins chers" d'après les propos du nouveau secrétaire général.

S'ensuit une polémique sur les masques en tissu DIM insuffisamment protecteurs face au variant OMICRON. La FSU donne lecture d'une publication sur service public.fr fondée sur une préconisation du Haut Conseil de la Santé publique qui précise en conclusion que " les masques en tissu... sont interdits en entreprise et à l'école".

Selon le DASEN, cela ne concerne que les masques en tissu artisanaux or, ce n'est pas exactement ce que dit le texte. L'assistante de prévention dit qu'il est "faux" de considérer les masques DIM comme insuffisamment protecteurs oubliant au passage qu'il est question du variant Omicron. Aucune date n'est communiquée pour la réception des masques chirurgicaux promis par le premier ministre le 30 décembre.

Des masques FFP2 pour les personnels vulnérables ont été commandés en décembre à destination de trois EPLE volontaires pour la distribution : Cassin, Mourenx et Saint-John Perse, et seront acheminés. Cette dotation est estimée suffisante, par la DSDEN, pour la période janvier - avril 2022. Cela était déjà le cas en 2021 : cela n'a donc aucun caractère exceptionnel. Il faut maintenir les évaluations de mi-CP même avec des classes incomplètes - leur report est annoncé le soir même par le premier ministre! En revanche, la question des épreuves des spécialité mi-mars retient immédiatement l'attention du Dasen qui réagit pour dire que "la discussion est en cours", qu'il y est "attentif", qu'il a déjà fait remonter les difficultés de terrain sur ce point et qu'il continuera de faire valoir.

Il a ajouté " il faut déculpabiliser les enseignant.e.s"; "vous faites ce que vous pouvez" - "si vous n'avez pas le temps de contrôler toutes les attestations à J+4, ce n'est pas grave" etc.

De fait, sur la gestion des attestations sur l'honneur, il abandonne les équipes.

Dès lors, si des professeurs se font agresser par des parents parce qu'ils ne sont pas parvenus à traiter correctement les programmes de terminale spécialité avec maintien des épreuves mi-mars, nous les invitons à déverser leur colère vers le DASEN et la rectrice par écrit.

Préparation de rentrée : vigilance !

Les services de la DSDEN ont communiqué aux équipes administratives les premières moutures des DGH. Au niveau académique, malgré la hausse des effectifs, nous allons perdre 19 postes d'enseignement.

Dans le département, le nombre d'élèves est prévu en baisse, ce qui va impacter encore plus que l'an passé les dotations des établissements et entraîner «mécaniquement » (gestion comptable du ministère appliqué à la lettre par la DSDEN 64) des suppressions de postes et des compléments de services sur plusieurs EPLE.

Dans les instances internes aux établissements, nous devons rester vigilants quant à l'enveloppe horaire donnée par la DSDEN. Pour rappel, en collège, chaque classe doit être dotée de 29 heures (26h + 3h de marge), au lycée en seconde 26h30 et 12h de marge pour l'autonomie, en première 16h de tronc commun et 12h de spécialité et 8h de marge, en terminale, 15h30 de tronc commun, 12h de spécialité et 8h de marge. Ces heures de marge, sont utilisées essentiellement pour dédoubler les classes, parfois pour aider les options à fonctionner convenablement puisque la DSDEN minore systématiquement leur dotation.

Nous invitons les 51 en visio-conférence, le lundi 31 janvier, à un secrétariat élargi à partir de 17h30 pour échanger sur les DGH.